



Instruction n° 9

du service Haute surveillance LP

Intégrité des actes de poursuite

du 22 septembre 2021

A. Contexte et but de l'instruction

1. La présente instruction a pour contexte, d'une part, des procédés techniques permettant de simplifier la saisie des données et d'éviter les erreurs de saisie (étiquettes adhésives, saisie numérique d'informations préalablement manuscrites) et, d'autre part, des procédés capables de garantir une protection contre la falsification (QR code ou lien permettant de vérifier l'intégrité d'un acte de poursuite). L'objectif de cette instruction est de déclarer expressément admissibles ces procédés dans le cadre des formulaires obligatoires et d'inviter les offices à les utiliser/approuver.

B. Instruction relative à l'intégrité des actes de poursuite

2. Les inscriptions dans les formulaires obligatoires peuvent être effectuées à la machine ou au moyen d'étiquettes adhésives, à condition que celles-ci correspondent formellement aux champs du formulaire et que la manipulation de ces informations (par exemple, en enlevant l'étiquette adhésive) soit exclue ou rendue sensiblement plus difficile par des mesures supplémentaires (par exemple, un cachet ou une signature manuscrite sur le bord de l'étiquette ou par une mesure mentionnée au chiffre suivant).

3. Les formulaires obligatoires – soient-ils utilisés en forme physique ou digitale – peuvent être pourvus d'informations ou de symboles servant à les protéger contre la falsification ou la manipulation (par exemple, un numéro ou un code QR permettant de vérifier le document sur un site web), à condition qu'ils ne rendent pas les informations obligatoires plus difficiles à lire. Dans l'extrait simple du registre des poursuites (cf. instruction n° 4), les références éventuelles à cette possibilité de vérification doivent être faites dans le champ "Remarques".

4. Aucun frais ou dépense ne peut être facturé pour l'utilisation de ces mesures.

C. Entrée en vigueur

5. La présente instruction entre en vigueur le 1^{er} octobre 2021.



Aktenzeichen: 553-1187/15/8

Renseignements

La Haute surveillance sur la poursuite pour dettes et la faillite de l'Office fédéral de la justice se tient à votre disposition si vous avez des questions (oa-schkq@bj.admin.ch).

HAUTE SURVEILLANCE LP

Prof. Rodrigo Rodriguez